

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 16 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 12/12/2022. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 12/12/2022.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SINNAEVE Emilie à Mme BINARD Lydie, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, M. CHARDRON Yann à M. GODREAU Bruno

Excusé(s) : Mme GAGNARD Sylvie, M. GHYAMPHY Koffi, Mme HERMENAULT Aurélie

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Evelyne

2022/095 – Budget Commune 2022 - Décision modificative n°2

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2022/004 en date du 14 janvier 2022, relative à la dissolution du Syndicat Intercommunal du Loir et aux modalités de clôture dudit syndicat,

Vu le mail en date du 1er décembre 2022 du SGC Montval-sur-Loir nous informant que la Commune de Marçon a récupéré une fraction du résultat de fonctionnement cumulé et de l'excédent d'investissement du Syndicat Intercommunal du Loir

Considérant que le montant à reprendre est de 6 368.80 € au compte 002 - excédent de fonctionnement et de 4 490.82 € au compte 001- excédent d'investissement,

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir un crédit de 24 500 € pour la participation aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques

Considérant qu'il est nécessaire de faire des écritures ordre budgétaire pour la récupération de l'avance du marché de travaux de sécurité du carrefour de la Croix Caseau et création d'une liaison douce à hauteur de 19 084.40 € et d'ouvrir ainsi des crédits au chapitre 041 en dépenses et recettes,

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les transferts de crédits suivants au budget de la Commune de l'exercice 2022 :

SECTION D'EXPLOITATION

- Section d'exploitation - recettes	
- Compte 002 - résultat de fonctionnement reporté	+ 6 368.80 €
Total recettes exploitation	+ 6 368.80 €
- Section d'exploitation - dépenses	
- Compte 023 - Virement à la section d'investissement	+ 6 368.80 €
Total dépenses exploitation	+ 6368.80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Section d'investissement - dépenses	
- Compte D 001 - Solde d'exécution négatif reporté	- 4 490.82 €
- Compte 20422 - subventions d'équipement versée	+ 24 500,00 €
- Compte 202 - Frais réalisation documents d'urbanisme opération 422021 - Logements La Croix Caseau - rénovation énergétique	- 13 640.38 €
- Compte 231 - immobilisations corporelles en cours chapitre 041	+ 19 084.40 €
Total dépenses investissement	+ 25 453.20 €
- Section d'investissement - recettes	
- Compte 021 Virement de la section d'exploitation	+ 6 368.80 €
- Compte 238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles - chapitre 041	+ 19 084.40 €
Total recettes investissement	+ 25 453.20 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 20/12/2022
Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
Mme MOREAU Evelyne